



Les Sections du SM-TE  
N° 193 6 janvier 2022

## Face au Covid, Contrôle du pass sanitaire ou vaccinal en entreprise ? Pour le SM-TE, pas question !

**Le « pass vaccinal » adopté en première lecture ce jeudi 6 janvier au petit matin, oblige les organisations syndicales nationales à se positionner**

Le rôle d'un syndicat est d'alerter, d'organiser une résistance face aux forces en présence et aux atteintes aux salariés dans le monde du travail. Le rôle d'un syndicat est de protéger les salariés, pas de laisser suspendre leur salaire.

Les syndicats doivent dire qu'il est hors de question d'imposer le contrôle d'un état de vaccination pour aller travailler. C'est la position du SM-TE, syndicat national.

Les confédérations syndicales et le patronat, consultés le 20 décembre par la ministre du travail, se sont accordés contre le contrôle des salariés via le *pass sanitaire* ou *vaccinal* en entreprise. Le premier ministre a précisé que le *pass sanitaire* en entreprise ne figurerait pas dans le projet de loi, à défaut de « *consensus suffisant à ce stade* ».

Mais au vu de la pression sans cesse croissante du Gouvernement vers toujours plus de contrôles, combien de temps avant que ce consensus ne soit renversé ?

### Sur ce qui doit ou peut être fait en entreprise

Il y a très peu de clusters en entreprise, eu égard aux mesures sanitaires scrupuleusement mises en œuvre par les employeurs et appliquées par les salariés.

Car seules les mesures physiques visant à empêcher la circulation du virus (distanciation, port du masque, ...) s'avèrent efficaces pour contrôler l'épidémie.

### Quelles pourraient être les conséquences du pass vaccinal dans l'entreprise ?

L'instauration du contrôle d'un laissez-passer sanitaire ou vaccinal en entreprise mettrait en péril le contrat de travail qui serait alors conditionné à la présentation d'un QR Code : tous les salariés, les non-vaccinés, et également les vaccinés qui auraient dépassé la date de rappel fixée par le Gouvernement, seraient placés en permanence sous la même menace d'exclusion temporaire et privation de salaire (suspension du contrat de travail), voire définitive (licenciement).

# Dans tous les lieux de travail, tout doit être fait pour ne pas suspendre le contrat de travail

Le SM-TE affiche une ligne rouge à ne pas franchir : subordonner l'autorisation d'aller travailler au contrôle d'un document sanitaire ou vaccinal.

## De lourdes conséquences pour la société civile :

Le pass sanitaire ou le pass vaccinal introduisent un changement de société :

- 1) Inversion des valeurs : avant le contrôle du pass, le citoyen était présumé en bonne santé, maintenant, il est présumé malade et suspect.
- 2) Généralisation des dispositifs numériques permettant l'enrichissement des GAFAM et la généralisation des dispositifs de contrôle.
- 3) Remise en cause du secret médical et de l'état de vaccination.
- 4) Basculement vers une obligation de moyen : prouver que l'on est vacciné.

## Ne pas opposer les personnes vaccinées aux non-vaccinées

La vaccination a été initialement présentée par le Gouvernement comme la promesse d'un retour à la normale. Vantée comme une action de bien commun visant à limiter la transmission, elle est en fait un acte de protection individuelle pour s'épargner d'une forme grave.

Hormis les personnels (soignants, pompiers, ...) qui ont été soumis à l'obligation de fait, les vaccinés et les non-vaccinés le sont au terme d'un choix libre.

**Une bonne manière de faire société et communauté de travail, c'est d'accepter les différences entre les personnes vaccinées et non vaccinées et ne pas les dresser les unes contre les autres par des mesures discriminatoires et d'exclusion.**

## C'est quoi le SM-TE ?

Le SM-TE, syndicat de la métallurgie travaillons ensemble, est un syndicat national qui par ses statuts, couvre l'ensemble des conventions collectives de la métallurgie et des métiers connexes. Le SM-TE est le seul syndicat à avoir soutenu les salariés de NORTEL (qui l'ont rejoint en 2015) à la suite de la fermeture du site de Châteaufort en 2009 et qui a gagné avec eux contre NORTEL après dix ans de procédures.

Le SM-TE défend tous les salariés couverts par ces statuts, et par solidarité, tous les salariés de France. A ce titre, le SM-TE ne peut être indifférent aux travailleurs menacés de perdre leur emploi, et ceci quel que soit leur secteur d'activité. Le SM-TE se soucie également de la santé au travail, santé physique bien sûr mais aussi santé mentale, notamment avec la généralisation des nouveaux modes de travail imposés (bureaux partagés, télétravail, etc).

**Si vous appréciez les positions et actions du SM-TE,  
devenez membre du SM-TE par votre adhésion pour le soutenir et le faire vivre**

*L'adhésion à un syndicat professionnel fait partie du devoir d'état de tout salarié*

Contact : 06.98.05.13.80 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)

Cotisation de base 33 à 55 €/an